Accusé de réception en préfecture
083-218300275-20260616-46-2026CA2025-DE
Date de télétransmission : 16/06/2026
Date de réception préfecture : 16/06/2026

DEPARTEMENT du VAR
Arrondissement de Toulon

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de La Cadière d'Azur

Séance du 5 juin 2026

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29 *Nombre de membres présents : 24* *Nombre de votants : 29* *Date de la convocation :* 29 mai 2026	L'AN DEUX MILLE VINGT SIX Le vendredi 5 juin à 18 H 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Espace Culturel, en session ordinaire du mois de juin sous la présidence de Monsieur Robert DELEDDA, Maire. Quorum atteint

PRESENTS :

M. DELEDDA Robert., Mme LOISEAU Sophie, M. FOUASSIER Patrick, Mme MATTON-VERCELLINO Annick, M. FERRAND Karim, Mme COFFINET Florence, M. BOUDOT David, Mme GAUDISSARD Delphine, DUPRAZ Pascal Mme ALI SAID Djihane, Mme DUTTO Jacqueline, M. ESTRAYER Raymond, Mme AUTIN Stessye, M. GOTSIRIDZE Levan, M. MICHAUT Hervé, M. MOUTTE Michel, M. PARDELLI Steven, Mme VAN - CLEEMPUT Julie, Mme VIALA Adeline, Mme BONIFAY Corinne, M. MARTINEZ Sébastien, Mme PARIS Francine, M. VERHAEGHE Martial, Mme SERGENT Christine.

.

Procurations : *(en vertu de l'article L.2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales)*

M. PORQUET Christian	à	Monsieur MOUTTE Michel
DE FILIQUIER Clément	à	Mme AUTIN Stessye,
Monsieur BENOIT Marc	à	Mme SERGENT Christine
Mme DRAPIER Nathalie	à	Monsieur DUPRAZ Pascal
Mme KRAFFT Martine,	à	Mme DUTTO Jacqueline

Absent excusé, non représenté : Néant

Absent non excusé, non représenté : Néant

Est nommée secrétaire de séance : Mme VAN -CLEEMPUT Julie

La séance a été ouverte à 18 h 30

46 - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2025

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2121-31, L 2122-21, L 2343-1, L 2343-2 et R 2342-1 à D 2342-12,

SEDI 30700 UZES (1102) - Réf. 309355

Accusé de réception en préfecture
083-218300275-20260616-46-2026CA2025-DE
Date de télétransmission : 16/06/2026
Date de réception préfecture : 16/06/2026

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 15 avril 2025 approuvant le budget primitif de l'exercice 2025,

Vu l'état des restes à réaliser pour l'exercice 2025,

Conformément à l'article L 2121-14 du code général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal siège sous la présidence de Monsieur DELEDDA Robert, Maire, désigné pour présenter le Compte Administratif et en donner les résultats définitifs.

Il est demandé au Conseil Municipal

Article 1 : d'adopter le Compte Administratif 2025 dont la maquette budgétaire est jointe à la présente et dont le total des dépenses et des recettes se décompose comme suit :

	Dépenses	**Recettes**	**Résultat**
Fonctionnement	5 618 017,22	6 6519,01	1 035 501,79
Investissement	1 691 067,06	2 331 393,27	640 326,21
Report N-1 en section de fonctionnement 002		1 591 047,48	1 591 047,48
Report N-1 en section d'investissement 001		475 681,97	475 681,97
total	7 309 084,28	11 051 641,73	3 742 557,45
Restes à réaliser à reporter en N+1	1 727 505,05	0,00	-1 727 505,05
Résultat cumulé en section de fonctionnement	5 618 017,22	8 244 566,49	2 626 549,27
Résultat cumulé en section d'investissement	3 418 572,11	2 807 075,24	-611 496,87
Résultat total cumulé			2 015 052,40

- Les membres de l'assemblée
- Monsieur le Maire entendu dans son exposé
- A la majorité des membres présents et représentés

6 abstentions (BENOIT, SERGENT, MARTINEZ, BONIFAY, PARIS, M. VERHAEGHE).
23 voix pour.

SEDI 30700 UZES (1102) - Réf. 309355

Accusé de réception en préfecture
083-218300275-20260616-46-2026CA2025-DE
Date de télétransmission : 16/06/2026
Date de réception préfecture : 16/06/2026

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.

La secrétaire de séance
Mme VAN -CLEEMPUT Julie

LE MAIRE
ROBERT DELEDDA

MAIRIE DE LA CADIÈRE D'AZUR

Robert Deledda

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulon dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

SEDI 30700 UZES (1102) - Réf. 309355